

Nouvelles normes : un hôtel limousin sur deux engagé dans la valse aux étoiles

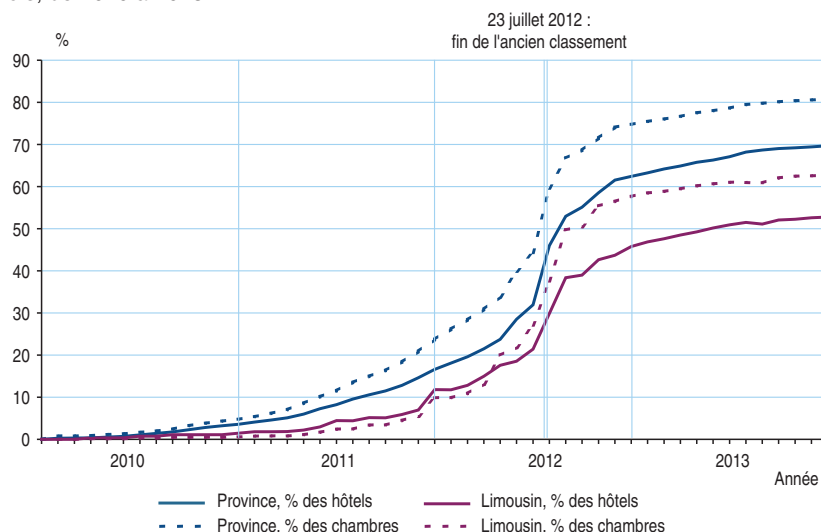
En juillet 2012, le nouveau classement de l'hôtellerie devient la seule norme en vigueur. En Limousin, le reclassement s'est opéré plus tardivement qu'en moyenne en province. Fin 2013, la moitié des établissements adhère au nouveau classement. Comme ailleurs en province, le cœur de l'offre hôtelière classée est constitué d'établissements de 2 ou 3 étoiles. En Limousin, les hôtels sont cependant plus petits en moyenne. Entre 2009 et 2014, le parc s'est fortement restructuré. Les cessations, reprises ou changements d'activité ont été nombreux. Au final, le nombre d'hôtels limousins s'est réduit sans que cela affecte pour autant la capacité d'accueil globale de la région. Les fermetures ont en effet concerné des établissements de petite taille. En 2013, la fréquentation hôtelière se contracte pour la septième année consécutive. Le rebond de la clientèle étrangère, qui ne représente que 12 % des nuitées, ne compense pas le repli de la clientèle française. Les hôtels non classés sont de loin les plus concernés.

Frédéric Châtel, Damien Noury

Du bar-PMU de petit bourg à l'hôtel de chaîne en bordure d'autoroute, en passant par l'hôtellerie de charme dans un château ou un manoir, le Limousin propose 274 hôtels aux touristes début 2014. Depuis juillet 2012, la nouvelle grille de classification des hôtels est la seule en vigueur, permettant à l'hôtellerie française de répondre aux standards internationaux. Connaître la prise en compte locale des nouvelles normes et leur impact est nécessaire à la conduite des politiques touristiques, surtout dans un contexte où le Limousin se particularise à plusieurs titres. Début 2014, la capacité d'accueil totale des hôtels limousins est de 5 900 chambres (figure 3). Accueillant majoritairement une clientèle d'affaires et de passage, l'hôtellerie se distingue des autres types d'hébergement par son caractère plus urbain.

1 Des reclassements moins fréquents en Limousin

Nombre mensuel d'hôtels et de chambres classés "nouvelles normes" rapporté au nombre total d'hôtels et de chambres issu de l'enquête de fréquentation du même mois, de 2010 à 2013

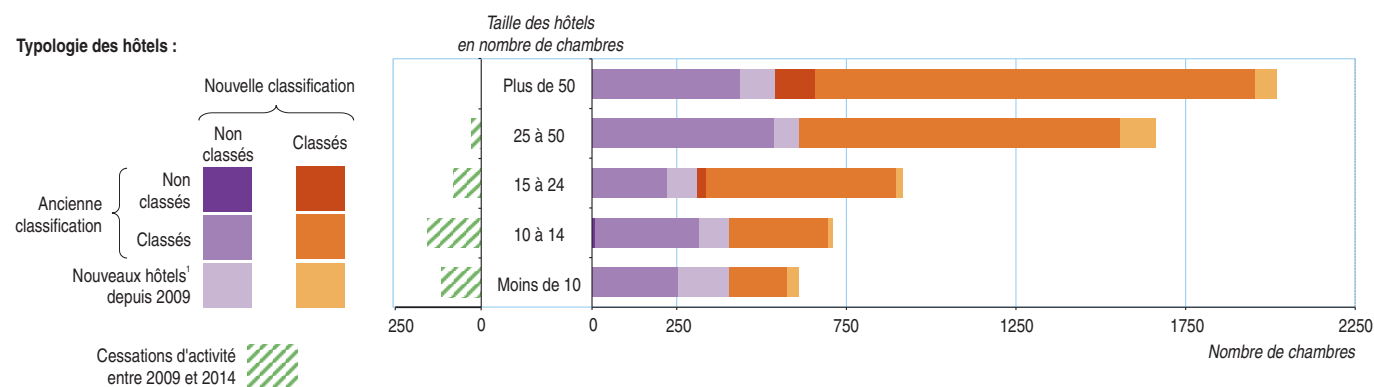


Sources : Insee, DGCIS, partenariats régionaux - Enquêtes de fréquentation hôtelière 2010 à 2013 - Atout France, registre des hébergements classés - Traitements Insee



2 De moins en moins de petits hôtels, et moins souvent classés

Capacité d'accueil hôtelière limousine en 2014, selon l'ancien et le nouveau classement, et nombre de chambres des hôtels ayant cessé leur activité depuis 2009



Champ : voir méthodologie.

1 : Les nouveaux établissements et les établissements inactifs sont comptabilisés par rapport aux hôtels connus en 2009 et 2014. Voir méthodologie.

Sources : Insee, DGCIS, partenariats régionaux - Enquêtes de fréquentation hôtelière 2009 et 2014

L'hôtellerie limousine se singularise par l'importance de l'offre « non classée », également qualifiée de « non homologuée ». Les hôtels non classés représentent 50 % des établissements et 38 % de l'offre en chambres, contre respectivement 32 % et 19 % en province. Les hôtels non classés sont généralement de petite taille : un sur deux a moins de 11 chambres. Plus de deux hôtels non classés sur trois sont situés à l'écart des territoires urbains de Limoges et de Brive et de leurs environs. Parmi les 137 hôtels non classés, une centaine étaient homologués selon l'ancien classement. L'offre en hôtels classés est plus urbaine : 45 % d'entre eux sont situés à Limoges, Brive et leurs environs, soit 63 % des chambres classées de la région. Les établissements classés limousins sont de plus grande taille que les non classés. Mais ils restent globalement plus petits qu'en moyenne en province. Les 137 hôtels classés limousins représentent ainsi 1,3 % du parc hôtelier homologué de France, mais seulement 0,9 % du nombre de chambres offertes. À catégorie de confort égale, les hôtels

limousins sont globalement de plus petite capacité qu'en moyenne en province. Comme ailleurs en province, le cœur de l'offre hôtelière classée du Limousin est constitué des catégories 2 et 3 étoiles. À eux deux, ces segments représentent plus de 80 % des chambres des hôtels classés et 50 % du nombre total de chambres d'hôtels de la région. La catégorie 2 étoiles est la plus fréquente dans la région. Elle regroupe essentiellement des établissements de taille modeste : la moitié d'entre eux a moins de 14 chambres, alors qu'en province, la moitié des établissements de 2 étoiles a moins de 20 chambres. Dans la région, l'offre haut de gamme, à partir de 4 étoiles, est deux fois moins représentée qu'en moyenne en province. À l'autre extrémité de la gamme, seulement sept établissements composent l'offre limousine de catégorie 1 étoile. Quatre d'entre eux ont plus de 50 chambres. Cependant, ces sept hôtels ne représentent ensemble que 5 % de la capacité d'accueil totale des hôtels de la région.

Un secteur hôtelier qui s'est restructuré

Entre cessations, reprises et changements d'activité, le paysage hôtelier limousin a été fortement remodelé depuis 2009 (figure 2). Sans compter l'hôtellerie indépendante jamais classée (méthodologie), le parc hôtelier limousin est passé de 259 établissements en 2009 à 243 en 2014 : 36 établissements actifs en 2009 ont fermé leurs portes ou changé d'activité, et 20 ont ouvert ou sont devenus des hôtels. Cependant, à l'issue de cinq années de restructuration, la capacité d'accueil des hôtels de la région est restée stable. Les établissements fermés sont essentiellement de petits hôtels, de 10 chambres en moyenne, tandis que les nouveaux ont en moyenne 19 chambres. L'entrée de gamme, homologuée « 0 étoile » selon l'ancien classement, est le segment le plus touché. Un tiers de ses établissements ont cessé leur activité aujourd'hui. En revanche, les hôtels auparavant classés de 1 à 3 étoiles sont plus pérennes : seulement un sur dix a cessé son activité d'hôtel. Enfin, les trois hôtels

3 Un hôtel limousin sur deux n'est pas classé

Caractéristiques des hôtels limousins début 2014, selon le nouveau classement

	Non classés en 2014			Classés en 2014, selon le nombre d'étoiles (*)					Ensemble
	Ensemble	Classés anciennes normes en 2009	Non classés ou inexistantes en 2009	Ensemble	1 *	2 *	3 *	4 *	
Nombre d'hôtels	137	96	41	137	7	68	54	8	274
Part des établissements, en %	50	35	15	50	3	25	20	3	100
Nombre de chambres	2 273	1 755	518	3 645	280	1 460	1 566	339	5 918
Part des chambres, en %	38	30	9	62	5	25	26	6	100
Nombre médian de chambres	11	12	9	19	58	14	24	33	14

Champ : hôtels de plus de 5 chambres

(*) Classement "nouvelles normes". Début 2014, le Limousin ne possédait aucun hôtel classé 5 étoiles.

Source : Insee, DGCIS, partenariats régionaux - Enquête de fréquentation hôtelière 2014

limousins « 4 étoiles » en 2009 selon l'ancien classement sont encore actifs.

C'est en Creuse que les fermetures d'établissements ont été les plus fréquentes : un établissement sur trois y a disparu en cinq ans, soit une baisse de la capacité d'accueil en chambres de 20 %. En Corrèze, plus d'un hôtel sur dix a cessé son activité, tandis qu'en Haute-Vienne l'hôtellerie a mieux résisté.

D'un classement à l'autre, un gain d'étoiles plus fréquent en Limousin

Depuis 1986, le classement d'un établissement était promulgué sans limite de durée. Cette classification a été revisitée pour correspondre aux attentes des nouvelles clientèles et le classement est désormais acquis pour une durée de cinq ans. Alors que l'ancienne classification était définie de 0 à 4 étoiles, la nouvelle grille de classement s'étend désormais de 1 à 5 étoiles. Lorsqu'ils ont adopté le nouveau classement, de nombreux établissements ont ainsi obtenu une étoile supplémentaire. En Limousin, les hôtels se sont moins souvent reclassés que ceux de province. Néanmoins lorsqu'ils l'ont fait, ils ont plus souvent « gagné » une ou plusieurs étoiles à cette occasion : 42 % des hôtels limousins ayant été reclassés sont dans ce cas, contre 37 % en province. Neuf hôtels classés 0 étoile selon l'ancienne norme ont été classés en 1, 2 ou 3 étoiles. Par ailleurs, trois hôtels de chaîne de forte capacité, mais auparavant non classés, ont adhéré au nouveau classement et obtenu 1 ou 2 étoiles. À l'inverse, perdre une étoile lors du passage au nouveau classement est très rare : cette situation concerne moins de 1 % des hôtels en province et aucun établissement n'a perdu d'étoile en Limousin. Sur les 20 établissements qui ont intégré le parc limousin depuis 2009, 11 ont été classés en 2 ou 3 étoiles. Parmi les trois hôtels limousins classés 4 étoiles en 2009 (la plus haute catégorie de l'ancienne classification) et encore actifs, aucun n'a obtenu les 5 étoiles de la nouvelle norme.

L'hôtellerie corrézienne adopte plus souvent le nouveau classement

Dans la région, c'est en Corrèze que le reclassement a été rallié le plus fréquemment. Début 2014, seulement 35 des 98 hôtels anciennement classés n'ont pas adhéré au nouveau classement, contre 42 sur 92 en Haute-Vienne, et 18 sur 31 en Creuse. Les hôtels situés en milieu urbain se sont plus souvent reclassés que les autres.

La place de l'hôtellerie dans l'activité touristique du Limousin

En Limousin, l'offre hôtelière, exprimée en nombre de lits, représente 15 % de l'hébergement marchand proposé aux touristes. Grâce à une période d'ouverture plus large (à la différence du camping) et à des taux d'occupation supérieurs (proches de 50 %), elle recueille une part importante des nuitées passées dans la région. La majorité des dépenses en hébergement marchand est associée aux séjours en hôtellerie. En effet, le coût de la nuitée hôtelière est généralement plus élevé que dans les autres segments du secteur de l'hébergement marchand.

À l'image de l'ensemble des hébergements marchands, la capacité d'accueil de l'hôtellerie est globalement stable depuis une décennie. L'offre limousine a connu une première dynamique de croissance entre 2003 et 2009, liée à l'achèvement du réseau autoroutier dans la région (A20/A89/RN145). Cette dynamique s'est traduite par une hausse de la capacité d'accueil, liée à l'hôtellerie de chaîne, même si le nombre d'établissements est resté globalement stable.

À compter de 2009, les contraintes du secteur (mises aux normes, nouveau classement, conjoncture économique) ont pris le pas sur les facteurs de dynamisme, entraînant le redéploiement de l'offre présentée dans cette étude.

L'hôtellerie classée en Limousin : un secteur qui peine à capter de nouvelles clientèles

L'essor de nouvelles clientèles étrangères n'est, pour l'heure, pas visible en Limousin. Ainsi, la région ne bénéficie pas de la progression de la clientèle chinoise enregistrée au niveau national : celle-ci n'a passé guère plus de 500 nuitées en Limousin en 2013.

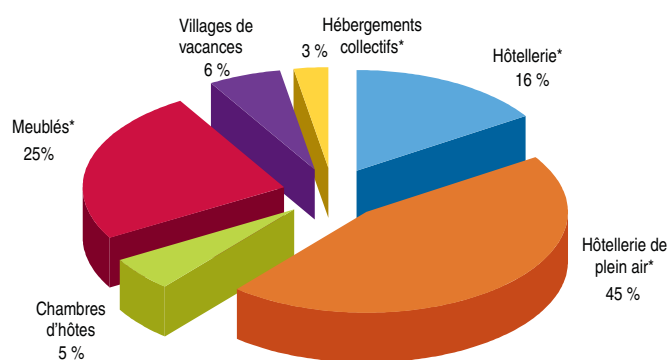
Plus généralement, l'hôtellerie classée n'a pu s'appuyer sur aucune dynamique forte en Limousin depuis l'essoufflement des créations liées au réseau autoroutier. À l'inverse, l'hôtellerie de plein air a bénéficié de l'essor du segment locatif et l'offre en gîtes de groupes a permis de son côté au segment des meublés de capter de nouvelles clientèles.

De plus, l'hôtellerie doit faire face à une concurrence renouvelée en Limousin. Entre 2003 et 2008, le parc des chambres d'hôtes a progressé de 30 % et vient concurrencer l'offre hôtelière sur des clientèles d'affaires ou touristiques. Les segments des meublés et de l'hôtellerie de plein air parviennent à capter également fréquemment une clientèle d'affaires liée à des missions temporaires (travail saisonnier, chantiers, etc.).

Philippe Broulou, CRT Limousin

Hébergements touristiques marchands en Limousin en 2013

Répartition de la capacité d'accueil (en % des lits touristiques)



Champ : Hébergements marchands classés et non classés

* Champ détaillé :

Hôtellerie : Hôtels et résidences hôtelières

Hôtellerie de plein air : Campings, aires naturelles de camping, et campings à la ferme

Meublés : Meublés et résidences de tourisme

Hébergements collectifs : Gîtes d'enfants, d'étapes, auberges de jeunesse, et centres de vacances

Source : Base de l'offre - CRT Limousin / Partenaires régionaux - État au 1er juillet 2013

4 Une fréquentation en berne dans l'hôtellerie non classée

Fréquentation hôtelière en 2013 en Limousin selon le nouveau classement

	Nuitées en 2013		Évolution 2012-2013		Taux d'occupation 2013
	Nuitées	Part des nuitées en %	Nuitées en %	Offre en chambres en %	
Classés	891 547	69	- 0,7	+ 1,5	50
dont 1 étoile	100 801	8	+ 1,2	- 0,2	61
2 étoiles	320 235	25	+ 0,1	+ 2,4	46
3 étoiles	389 906	30	- 2,5	+ 1,4	52
4 étoiles	80 605	6	+ 2,9	+ 0,6	51
Non classés	404 529	31	- 9,3	- 4,8	41
Ensemble	1 296 076	100	- 3,5	- 0,8	47

Source : Insee, DGCIS, partenariats régionaux - Enquête de fréquentation hôtelière 2012 et 2013

Une activité toujours dynamique dans les campings

L'hôtellerie n'est pas le seul secteur concerné par la nouvelle classification. Cette dernière régleme aussi le classement des campings, villages de vacances, résidences de tourisme et parcs résidentiels de loisirs. Dans la région, 91 des 176 campings ont adhéré au nouveau classement, soit un sur deux. Contrairement à l'hôtellerie, le rythme de classement des campings ne semble pas s'être essouffé. Depuis la fin de la saison estivale 2013, 6 campings ont obtenu leur classement selon les nouvelles normes.

Toujours à l'inverse de ce que connaissent les hôtels, la clientèle étrangère est orientée à la hausse dans les campings limousins et représente 37 % des nuitées. Dans les hôtels, les Britanniques figurent en première place parmi la clientèle étrangère, mais dans les campings, les Néerlandais sont les plus nombreux : en Limousin, la fréquentation des seuls Néerlandais dans les campings, de mai à septembre, est supérieure à l'ensemble de la fréquentation annuelle étrangère dans l'hôtellerie.

Alors que le parc hôtelier a subi une restructuration sans effet sur sa capacité d'accueil, l'offre s'est étoffée ces dernières années dans l'hôtellerie de plein air, grâce à l'essor du locatif. Cette offre variée de bungalows, mobil-home, caravanes, mais aussi roulottes ou cabanes a connu une hausse des nuitées de 40 % entre 2009 et 2012. En 2013, la fréquentation du segment locatif reste à un niveau important, mais elle recule par rapport à 2012 (- 2 %). À l'inverse du locatif, le segment des emplacements nus a connu une forte réduction entre 2009 et 2012. Malgré tout, il reste plébiscité et représente deux tiers de la fréquentation. Le nombre de nuitées sur emplacements nus rebondit d'ailleurs légèrement en 2013 (+ 1 %).

Des reclassements plus tardifs dans la région

Le nouveau classement a été introduit en juin 2009 mais jusqu'au 23 juillet 2012, l'ancien classement restait en vigueur. À cette date, où les panonceaux de classement selon l'ancienne norme ont dû être retirés, seulement un hôtel sur trois avait été reclassé en Limousin, contre un sur deux en province (hors hôtels indépendants jamais classés, non enquêtés entre 2009 et 2014). L'année 2012 a concentré la majorité des procédures de reclassement (*figure 1*). En 2013, le rythme des procédures de reclassement a nettement ralenti et s'est essouffé. Fin 2013, parmi les hôtels de chaîne ou anciennement classés limousins, 60 % des établissements sont reclassés, contre 75 % en province. Ainsi, en termes de capacité d'accueil, 65 % de chambres ont été reclassées en Limousin, contre 80 % en province.

Une année difficile pour les hôtels non classés

En 2013, la fréquentation hôtelière limousine recule pour la septième année consécutive (*figure 4*). Le nombre de nuitées passées dans les hôtels limousins se replie de 3,5 % sur un an. Les hôtels non classés selon les nouvelles normes sont les plus touchés. Leur fréquentation recule de 9 %

sur un an, contre seulement 0,7 % pour les hôtels classés. Dans les hôtels non classés, la baisse de l'offre a pu contribuer au recul de la fréquentation (- 4,8 % de chambres offertes sur un an). Parmi les établissements classés, seul le segment des « 3 étoiles » enregistre une baisse globale de fréquentation, de 2,5 % sur un an. L'entrée de gamme, composée majoritairement d'hôtels de chaîne, cible une fréquentation urbaine et de passage assez régulière. Ainsi, en 2013, dans les hôtels limousins classés 1 étoile, 61 % des chambres offertes ont été louées, comme en moyenne en province. Les petits établissements de moins de 10 chambres affichent des taux d'occupation plus faibles, de seulement 34 % en moyenne : c'est 7 points de moins qu'en moyenne en province. Généralement non classés ou classés 2 étoiles, ils tirent vers le bas le taux d'occupation global de ces segments. Enfin, dans les hôtels 3 et 4 étoiles, un peu plus de la moitié des chambres offertes ont été louées en 2013.

Même si la fréquentation étrangère des hôtels limousins a rebondi en 2013, elle reste peu importante par rapport à celle émanant de la clientèle française. Elle ne représente que 12 % des nuitées, contre 26 % en province. La clientèle étrangère est plus importante dans les établissements 3 et 4 étoiles, mais reste à un niveau très en deçà de la moyenne de province. Rapporté à la

Méthodologie

L'enquête hôtelière s'adapte aux nouvelles normes de classement.

En 2014, le champ de l'enquête de fréquentation hôtelière se rapproche du champ Eurostat : les hôtels indépendants jamais classés de 5 chambres ou plus ont été intégrés. Ces établissements ont été recensés fin 2013 et réintroduits dans le parc pour la période 2010-2013.

Par ailleurs, l'ancien classement n'est plus pris en compte, à la faveur de la nouvelle classification. Les données 2010-2013 ont donc été réropolées pour intégrer ces changements de concepts : les données des répondants à l'enquête sur la période ont été conservées. Des résultats ont été imputés aux non-répondants, aux non-échantillonnés et aux hôtels nouvellement introduits dans le champ, à partir des données des répondants présentant des caractéristiques similaires.

L'étude compare la situation du parc hôtelier début 2009 et début 2014 sans tenir compte d'événements intermédiaires qui ont pu survenir entre ces deux dates.

Dans la *figure 1*, les données de l'enquête de fréquentation hôtelière ont été croisées avec le registre des hébergements classés. Des traitements ont été nécessaires afin d'améliorer la cohérence entre les deux sources. La variable représentée correspond au rapport entre le nombre d'hôtels classés nouvelles normes à un mois donné, et le nombre d'hôtels dans le champ réropolé de l'enquête au même mois.

population, le Limousin accueille ainsi seulement 20 nuitées étrangères pour 100 habitants chaque année, contre 67 en province. ■

Insee Limousin
29 rue Beyrand
87031 Limoges Cedex

Directeur de la publication :

Yves Calderini

Rédactrice en chef :

Nathalie Garrigues

Impression :

Sotiplan - Limoges

ISSN 2416-9307 (version papier)

ISSN 2416-9730 (version numérique)

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- « Saison touristique 2013 : un bilan estival contrasté », Article électronique Insee Limousin, février 2014

